



# RESIDENCE VILLAGE MEDITERRANEE

## NOTICE DESCRIPTIVE LOGEMENTS

Label (BBC)

**Bâtiments LIPARI, CAPRI, KORNAT,  
SARIA, CORFOU, LIPSI**



## NOTICE DESCRIPTIVE prévue par l'article R. 261-13 du CCH

Le programme devra être conforme aux normes relatives à la réglementation thermique (Art L111-9 et R 111-20 du CCH et au label BBC – Bâtiment Basse Consommation énergétique BBC 2005 (modalités techniques de l'Arrêté du 03/05/2007) en vigueur au moment du dépôt du Permis de Construire.

### 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

<p><u>1.1. Infrastructure</u></p> <p>1.1.1. Fouilles.</p> <p>1.1.2. Fondations.</p> <p><u>1.2 Murs et ossature</u></p> <p>1.2.1. Murs du sous-sol :</p> <p>    1.2.1.1. Murs périphériques</p> <p>    1.2.1.2. Murs de refends, poteaux</p> <p>1.2.2. Murs de façades (superstructure) :</p> <p>1.2.3. Murs pignons</p> <p>1.2.4. Murs et ouvrages extérieurs divers</p> <p>1.2.5. Murs porteurs à l'intérieur des locaux</p> <p>1.2.6. Murs ou cloisons séparatifs :     entre locaux privatifs contigus :      entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers) :</p> <p><u>1.3. Planchers</u></p> <p>1.3.1. Planchers sur étage courant.</p> <p>1.3.2. Planchers sous terrasse.</p>	<p>Terrassements généraux.</p> <p>Fondations sur semelles isolées pour poteaux et semelles filantes pour murs en béton armé ou puits et longrines. Solutions adaptées en fonction de l'étude de sol et calcul Bureau d'Etude Technique (BET).</p> <p>Murs en béton armé. Nature et type de parois adaptés au site et réalisés en accord avec le bureau d'étude de sol et le bureau de contrôle.</p> <p>Murs et poteaux en béton armé</p> <p>En béton banché ou parpaings suivant le principe constructif et calculs du bureau d'étude technique. Finition des façades et pignons par enduits hydraulique teinté dans la masse finition grattée ou RPE conformément à la palette proposée par l'architecte. Un soin particulier sera apporté à l'animation des façades par jeu d'enduits, couleurs, corniches, joints, creux, etc.</p> <p>Idem 1.2.2.</p> <p>Doublages des parois extérieures par un complexe isolant thermique du type PLACOMUR ou similaire selon calcul du BET.</p> <p>En béton armé</p> <p>Idem 1.2.5.</p> <p>Séparatifs entre les logements et entre logements et parties communes en cloison isolante type S.A.D ou similaire selon le cas pour les murs non porteurs.</p> <p>Planchers séparatifs de logements en béton armé dalle pleine d'épaisseur 20 cm à 23 cm selon calcul du Bureau d'Etude Technique avec une hauteur sous plafond de 250 cm hors zone de faux-plafond et de coffre.</p> <p>Idem 1.3.1. Isolation thermique par complexe isolant en cas de présence d'un logement sous terrasse, suivant étude thermique.</p>
---	---

1.3.3. Plancher sur locaux divers chauffés.	Sans objet.
1.3.4. Plancher sur locaux non chauffés ou ouverts.	Idem 1.3.1. Isolation thermique par complexe isolant en cas de présence d'un logement sur un local non-chauffé ou ouvert, suivant étude thermique.
<u>1.4. Cloisons de distribution</u>	
1.4.1. Entre pièces principales.	Cloisons de distribution intérieures aux logements du type PLACOPAN ou similaire de 50 cm d'épaisseur.
1.4.2. Entre pièces principales et pièces de service.	Idem 1.4.1. Traitement hydrofuge selon nécessité.
<u>1.5. Escaliers</u>	
1.5.1. Escaliers.	Escaliers communs en béton armé.
<u>1.6. Conduits de fumée et de ventilation.</u>	
1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble.	Gaines de ventilation haute et basse pour les paliers d'étage.
1.6.2. Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble.	Pour les appartements : Ventilation générale et permanente de chaque logement avec entrée d'air neuf par grilles dans les menuiseries des pièces principales et extraction mécanique par bouche auto-réglables dans les pièces de services selon calcul du Bureau d'Etude Technique. Pour les garages : conduits de ventilation (ventilation mécanique) en béton ou autre matériau agréé par le bureau de contrôle.
1.6.3. Conduits d'air frais.	Amenée d'air neuf pour les garages en sous-sol par conduits en béton ou autre matériau agréé par le bureau de contrôle.
<u>1.7. Chutes et grosses canalisations</u>	
1.7.1. Chutes d'eaux pluviales.	Descentes et gouttières pendantes en PVC
1.7.2. Chutes d'eaux usées.	Idem 1.7.1
1.7.3. Canalisations dans les garages	Canalisations pvc en sous-face du plancher haut des garages.
1.7.4. Branchements aux égouts.	Raccordement par canalisations enterrées sur réseau public.
<u>1.8. Toitures</u>	
1.8.1. Charpente, couverture et accessoires	Toiture-terrasse
1.8.2. Etanchéité et accessoires.	Etanchéité auto-protégée multicouche ou élastomère avec complexe isolant.
1.8.3. Souches de cheminées, ventilation et conduits divers	Sans objet.

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

<u>2.1. Sols et plinthes</u>	
2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales.	Carrelage en grès émaillé 30x30 ou 33x33 type NOVOCERAM ou similaire, sur chape mortier désolidarisée des porteurs par résilient phonique, y compris plinthes assorties avec joint périphérique en silicone.
2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service.	Idem 2.1.1.

2.1.3. Sols et plinthes des entrées et dégagements.	Idem 2.1.1.
2.1.4. Sols des balcons, loggias, terrasses	Carrelage grès cérame 30x30 collé. Dalles sur plot pour les terrasses
<u>2.2. Revêtements muraux.</u> <i>(autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)</i>	
2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service.	Dans les cuisines : faïence dimension minimum 20x20 au-dessus du plan de travail y compris retour de sur 60 et réservations sur une hauteur de 60 cm et sur toute la hauteur située entre la table de cuisson et la hotte. Dans les salles de bain : faïence dimension minimum 20x20cm ou 20x25cm ou 25x38cm au-dessus de la baignoire et retours sur une hauteur de 2m depuis le sol et toute hauteur pour les douches.
2.2.2. Revêtements muraux dans autres pièces.	Sans objet.
<u>2.3. Plafonds (sauf peintures, tentures)</u>	
2.3.1. Plafonds des pièces intérieures.	Sans objet.
2.3.2. Plafonds des loggias.	Sans objet.
2.3.3. Sous-face des balcons.	Sans objet.
<u>2.4 Menuiseries extérieures</u>	
2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales	Menuiseries extérieures en PVC, ouvrants à la française à 1 vantail et allège vitrée selon les cas ou 2 vantaux et châssis fixes selon le cas, a étanchéité et isolation acoustique. Doubles vitrages isolants sur toutes les menuiseries extérieures.
2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service.	Idem 2.4.1 (suivant plans).
<u>2.5. Fermetures extérieures et occultations</u> <u>protection anti solaire</u>	
2.5.1. Pièces principales.	Occultation des baies des parties privatives par volets roulants à lames PVC, avec système de sécurité pour les RDC, manœuvre par tringle et coffre de volets roulant intérieurs.
2.5.2. Pièces de service.	Les salles de bains et/ou WC du RDJ seront équipés de grilles de défense ou de volet roulants sécurisés.
<u>2.6. Menuiseries intérieures</u>	
2.6.1. Huisseries et bâtis.	Huisseries métalliques pour les portes intérieures et pour les portes palières.
2.6.2. Portes intérieures.	Portes intérieures de distribution post formées à âmes alvéolaires de 40mm en bois, finition satinée, butée de porte fournie et posée.
2.6.3. Portes palières.	Portes palière moulurée sur la face extérieure, à âme pleine de 40mm d'épaisseur, pare flammes, avec joints isophoniques, finition satinée, équipée avec serrure sureté 3 points (combinaison avec la porte entrée de l'immeuble), anti-dégondage, joint de seuil à la suisse avec bouton de tirage fixe ou poignée actionnant l'ouverture en aluminium brossé, viseur optique. Butée de porte fournie et posée.
2.6.4. Portes de placards	Façade de placard du type SOGAL/COULIZED ou similaire d'épaisseur 10mm, coulissantes ou pivotantes selon le cas.

<p>2.6.5. Moulures et habillages.</p> <p><u>2.7. Serrurerie et garde-corps.</u></p> <p>2.7.1. Garde-corps et barres d'appui.</p> <p>2.7.2. Grille de protection des baies.</p> <p><u>2.8. Peintures, papiers, tentures</u></p> <p>2.8.1. Peintures extérieures et vernis :</p> <p>    2.8.1.1. Sur menuiseries.</p> <p>    2.8.1.2. Sur fermetures et protections.</p> <p>    2.8.1.3. Sur serrurerie</p> <p>    2.8.1.4. Sous-face de balcons et loggias</p> <p>2.8.2. Peintures intérieures :</p> <p>    2.8.2.1. Sur menuiseries.</p> <p>    2.8.2.2. Sur murs</p> <p>    2.8.2.3. Sur plafonds.</p> <p>    2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, et divers.</p> <p>2.8.3. Papiers peints :</p> <p>    2.8.3.1. Sur murs.</p> <p>    2.8.3.2. Sur plafonds.</p> <p>2.8.4. Tentures (tissus, toiles plastifiées)</p> <p>    2.8.4.1. Sur murs.</p> <p>    2.8.4.2. Sur plafonds.</p> <p><u>2.9. Equipements intérieurs</u></p> <p>2.9.1. Equipements ménagers :</p> <p>    2.9.1.1. Bloc-évier, robinetterie.</p>	<p>Couvre-joint en périphérie des huisseries des portes palières (face extérieure et intérieure) par pièce bois MEDIUM largeur 10cm.</p> <p>Terrasses et balcons : Garde-corps en béton surmonté d'une ou plusieurs lisses en acier ou aluminium laqué, doublé d'une baie en végétale pour les terrasse situées au RDJ. Loggias : Garde-corps en béton surmonté de 2 ou 3 vantaux en bois ajourés, de dimension suivant plans de l'architecte, coulissant sur rails selon permis de construire. Séparatifs entre les terrasses, balcons ou loggias en voile béton ou bois selon plans.</p> <p>Sans objet (suivant plans).</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Peinture laquée dans le cas d'ouvrages en acier.</p> <p>Peinture de type pliolite.</p> <p>Peinture glycérophtalique satinée ou mate</p> <p>Toutes pièces : peinture projetée type gouttelette fine écrasée de couleur blanche. Dans les pièces humides, gouttelette lavable ou peinture glycérophtalique.</p> <p>Tous plafonds : peinture projetée type gouttelette fine écrasée de couleur blanche idem 2.8.2.2.</p> <p>Peinture glycérophtalique résistante aspect mat de couleur blanche.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Sans objet.</p> <p><b>Aménagement haut des T1, T2 et T3 :</b> Aménagement haut en 3 parties comprenant un meuble avec porte équipé d'une étagère, un emplacement four équipé d'une prise électrique surmonté d'un demi caisson avec porte, un meuble avec porte, hotte aspirante inox avec un point lumineux. Portes des meubles en stratifié couleur ou ton bois.</p>
--	--

	<p><b>Aménagement bas des T1 et T2 :</b> Plan de travail stratifié avec plaque vitrocéramique noire 2 feux, un évier en inox encastré 1 bac avec robinet mitigeur, un meuble 60cm sous évier mélaminé avec porte et étagère, un réfrigérateur table top, attentes (2 robinets d'attentes + 1 siphon recevant 2 évacuations) pour branchement lave-linge et lave-vaisselle. Portes des meubles en stratifié couleur ou ton bois.</p> <p><b>Aménagement bas des T3 :</b> Plan de travail stratifié avec plaque vitrocéramique noire 4 feux, un évier en inox encastré 1 bac avec robinet mitigeur, un meuble 120cm sous évier mélaminé avec porte et étagères, attentes (2 robinets d'attentes + 1 siphon recevant 2 évacuations) pour branchement lave-linge et lave-vaisselle, emplacement réfrigérateur. Portes des meubles en stratifié couleur ou ton bois.</p>
2.9.1.2. Appareils et mobilier.	Sans objet.
2.9.1.3. Evacuation des déchets	Sans objet.
2.9.1.4. Séchoir	Sans objet.
2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie :	
2.9.2.1. Distribution d'eau froide.	Distribution en tube de cuivre ou polyéthylène haute densité dans les volumes habitables.
2.9.2.2. Distribution d'eau chaude collective et comptage.	Eau chaude sanitaire assurée par chaudière collective alimentée au gaz naturel couplée à des panneaux solaires thermiques pour répondre aux exigences du label BBC Ballons de stockage d'eau chaude collectifs situés dans le local technique au niveau RDC et/ou R-1 de la résidence. Fourniture et pose d'un compteur d'eau individuel par logement
2.9.2.3. Production et distribution d'eau chaude individuelle.	Production du complément d'eau chaude sanitaire par les chaudières gaz collectives.
2.9.2.4. Evacuation	Canalisations pvc
2.9.2.5. Distribution de gaz.	Alimentation chaudière collective suivant réglementation..
2.9.2.6. Branchement en attente.	Attente lave-linge avec siphon d'évacuation selon plan.
2.9.2.7. Appareils sanitaires.	Bac à douche 80x80 cm encoisonné et carrelé toute hauteur, avec barre de douche, ensemble de douche (longueur du flexible adaptée) et robinet mitigeur. Mise en place d'un pare douche. Ou Baignoire en acier émaillé ou acrylique de dimensions 160x70 ou 170x70, avec barre de douche, ensemble de douche (longueur du flexible adaptée) et robinet mitigeur. Façade avant carrelée à l'identique (avec trappe de visite compris traitement périphérique en joint silicone). Mise en place d'un pare baignoire fixe.
	Vasque en grès émaillé encastrée sur plan vasque en stratifié, sur meuble en mélaminé de 90cm de large minimum (2 portes + étagère), avec robinet mitigeur Ensemble WC bloc blanc cuvette réservoir silencieux, abattant double et économiseur d'eau. Ensemble WC intégré dans la salle de bains selon plan.
2.9.2.8. Robinetterie.	Idem 2.9.2.7 Classement minima mitigeurs : * NF 1 Classe S ou B pour les éviers, lavabos, lave-mains, bidets. * NF 1 Classe A ou S pour les douches.

<p>2.9.2.9. Accessoires divers.</p> <p>2.9.3. Equipements électriques :</p> <p>2.9.3.1. Type d'installation.</p> <p>2.9.3.2. Puissance à desservir.</p> <p>2.9.3.3. Equipement de chaque pièce.</p> <p>2.9.3.4. Sonnerie de porte palière.</p> <p>2.9.4. Chauffage, cheminées, ventilations :</p> <p>2.9.4.1. Type d'installation</p> <p>2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -5°C</p> <p>2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur.</p> <p>2.9.4.4. Conduits de fumée.</p> <p>2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation.</p> <p>2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais.</p> <p>2.9.4.7. Rafraîchissement</p> <p>2.9.5. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement :</p> <p>2.9.5.1. Placards.</p> <p>2.9.5.2. Pièces de rangement.</p> <p>2.9.6. Equipements de télécommunications :</p>	<p>* NF 1 Classe C ou D pour les baignoires. -Classement robinet flotteur des WC : NF 1, réservoir max. 6l.</p> <p>Miroir avec bandeau lumineux au-dessus du plan vasque</p> <p>Installation et équipement conforme aux normes en vigueur notamment NF C 15-100. Alimentation monophasé 220V. Protection par disjoncteur divisionnaire et disjoncteur différentiel haute sensibilité 30mA, incorporé au tableau d'abonné. Appareillage de marque ARNOULD, série ESPACE ou similaire.</p> <p>1 prise électrique extérieure pour les balcons, loggias ou terrasses, 1 point lumineux central pour les cuisines ouvertes, Fourniture et pose d'un compteur électrique individuel par logement</p> <p>Adaptée à la surface du logement.</p> <p>Conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Sonnerie pour chaque logement.</p> <p>Chauffage électrique individuel</p> <p>Selon réglementation.</p> <p>Chauffage électrique individuel par panneaux rayonnant avec robinet thermostatique dans les séjours, par convecteurs électriques muraux dans les chambres, équipés de thermostats électroniques asservis à un système de programmation pouvant assurer 4 modes de fonctionnement. conforme aux exigences du label BBC Sèche serviette blanc type ATLANTIC, ACOVA ou similaire. Appareil de classe II pour les salles de bains.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Ventilation mécanique contrôlée générale et permanente de chaque logement avec entrées d'air neuf par grilles dans les menuiseries des pièces principales et extraction mécanique par bouche auto-réglables ou hydro-réglables dans les pièces de service, selon calcul du Bureau d'Etude Technique.</p> <p>Sans objet.</p> <p>Equipement des placards avec étagères et penderie. Pour les placards dont la dimension est &gt; 80cm, une étagère sur toute largeur, un séparatif, 3 étagères, tringle inox ovale). Pour les placards de dimension &lt; 80cm, penderie sur toute la largeur surmontée d'une étagère. Traitement entre les portes des placards et la cloison par joint souple ou remontée plinthes bois peinte</p> <p>Sans objet.</p>
---	---

2.9.6.1. Radio T.V.	Pour tous les logements, les prises TV seront reliées à l'antenne collective pour la réception de toutes les chaînes hertziennes compatibles TNT. 1 prise TV-FM dans le séjour et 1 prise TV dans chaque chambre. Distribution encastrée.
2.9.6.2. Téléphone.	1 Prise téléphone dans toutes les pièces principales (séjour, cuisine et chambre) avec un minimum de 2 prises pour les logements dont la surface est $\leq 38\text{m}^2$ . Les appartements doivent être raccordés au réseau téléphonique.
2.9.6.3. Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble.	Tous les logements possèdent un visiophone avec bouton de commande d'ouverture de cette entrée.
2.9.7. Autres équipements	Sans objet.

### 3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1. Caves	Sans objet.
<u>3.2. Box et parkings couverts</u>	
3.2.1. Murs ou cloisons.	Structure du parking par poteaux, poutres, voiles, suivant plans béton armé.
3.2.2. Plafonds	Dalle béton avec isolation thermique sous logements. Dalle brute sous locaux non-chauffés.
3.2.3. Sols.	Dallage en béton finition par peinture de sol. Parking individualisé avec places numérotées.
3.2.4. Portes d'accès.	Accès au parking collectif au RDC et R-1 par portails basculants à ouverture automatique par télécommande, avec capacité d'ouverture quotidienne de 8 fois le nombre de logement. Une télécommande fournie par place de stationnement.
3.2.5. Ventilation.	Ventilation mécanique des parkings. Le niveau de bruit de cet équipement sera réglementé.
3.2.6. Equipement électrique.	Sans objet dans les parkings privés. Pour les circulations communes voir 4.3.5.
<u>3.3. Parkings extérieurs</u>	Sans objet.
<u>3.4. Jardins privés</u>	Sans objet.

### 4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

<u>4.1. Hall d'entrée de l'immeuble</u>	
4.1.1. Sols.	Carrelage en grès cérame 30x60 ou pierre marbrière traitée par cristallisation avec plinthes assorties et paillason encastré.
4.1.2. Parois.	Revêtement mural décoratif, habillage stratifié ou mélaminé, ou peinture décorative.
4.1.3. Plafonds	Peinture lisse blanche sur plafonds ou faux-plafond selon étude phonique.

4.1.4. Eléments de décoration.	Miroir d'agrément toute hauteur.
4.1.5. Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble.	Ensemble porte d'entrée vitrée Les entrées pour piétons de la résidence sont équipées d'un digicode et équipés de fermetures à ventouses électriques. Les halls d'entrée des bâtiments sont équipés d'un interphone avec caméra intégrée.
4.1.6. Boîtes aux lettres et à paquets.	Ensemble de boîtes aux lettres homologué, enchâssé dans le mur du hall d'entrée ou encastré dans un habillage, avec numérotation.
4.1.7. Tableau d'affichage.	Tableau d'information du syndic
4.1.8. Chauffage.	Sans objet.
4.1.9. Equipement électrique.	Faux-plafond avec spots intégrés ou appliques murales décoratives
<u>4.2. Circulations d'étage</u>	
4.2.1. Sols.	Carrelage en grès cérame 30x30 avec plinthes assorties dans les circulations communes du RDC et aux étages.
4.2.2. Murs.	Revêtement mural décoratif lessivable (type toile de verre peinte) pour les RDC au choix de l'architecte et peinture lisse blanche pour les étages. Protection des angles saillants par baguette d'angles toute hauteur alu ou PVC de couleur assortie à celle des murs.
4.2.3. Plafonds.	Peinture lisse blanche sur plafonds ou faux-plafond selon étude phonique.
4.2.4. Eléments de décoration.	Sans objet.
4.2.5. Chauffage.	Sans objet.
4.2.6. Portes.	Blocs portes coupe-feu conformes à la réglementation sécurité incendie, pour accès aux cages d'escaliers. Ferme-porte hydraulique. Couvre-joint périphérique extérieur et intérieur.
4.2.7. Equipement électrique.	Eclairage par appliques murales décoratives ou hublots en plafond.
<u>4.3. Circulations des garages</u>	
4.3.1. Sols.	Dallage béton revêtu d'une peinture de sol.
4.3.2. Murs.	Parois brutes.
4.3.3. Plafonds.	Plafonds bruts.
4.3.4. Portes d'accès.	Blocs portes coupe-feu conformes à la réglementation sécurité incendie, pour accès aux sas. Ferme-porte hydraulique. Couvre-joint périphérique extérieur et intérieur.
Porte d'accès au parking en sous-sol	Porte automatique en acier galvanisé. Finition par peinture laquée. Commande électrique par capteur PASS VIGIK sur potelet métal extérieur. Dispositif de manœuvre de secours manuel. Système de détection de présence et feux clignotants pour le mouvement de porte.
Portes des garages individuels fermés	Porte métallique basculantes, guidage par coulisses à galet nylon. Armature en métal galvanisé et tablier en tôle d'acier. Peinture de finition. Serrure de sureté et poignée de manœuvre intérieure et extérieure. Portes motorisées par commande pour les logements

4.3.5. Equipement électrique.	PMR.
<u>4.4. Cages d'escaliers</u>	Eclairage par rampes fluorescentes ou hublots avec détecteur de présence
4.4.1. Sols des paliers.	Peinture anti-poussière.
4.4.2. Murs.	Peinture projetée type gouttelette.
4.4.3. Plafonds	Peinture projetée type gouttelette.
4.4.4. Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse.	Béton avec peinture anti-poussière. Garde-corps escaliers par barreaudages métalliques peints.
4.4.5. Chauffage, ventilation.	Sans objet.
4.4.6. Eclairage.	Par hublots sur minuterie.
<u>4.5. Locaux communs.</u>	Local vélos fermant à clé équipé de rails ou barre métallique scellé.
<u>4.6. Locaux sociaux</u>	Sans objet.
<u>4.7. Locaux techniques</u>	Un local technique destiné au stockage de matériel et produits d'entretien équipé d'un point lumineux, d'un point d'eau, d'une évacuation et d'un siphon de sol. Porte du local fermé à clé.
<u>4.8. Conciergerie</u>	Sans objet.

## 5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

<u>5.1. Ascenseurs et monte-charges</u>	Ascenseur électrique 630 KG, 6 personnes, tous niveaux desservis, manœuvre collective à la descente, portes coulissantes, Sol de l'ascenseur traité avec le même carrelage que l'entrée sur résilient adapté. La cabine sera équipée d'un miroir toute hauteur, avec une main courante et un faux-plafond ajourée avec éclairage indirect.
<u>5.2. Chauffage, eau chaude</u>	
5.2.1. Equipement thermique de chauffage :	Sans objet. Chauffage individuel électrique, voir § 2.9.4
5.2.2. Service d'eau chaude :	Sans objet. Production d'eau chaude collective avec complément par chaudières gaz collectives, voir § 2.9.2.3
<u>5.3. Télécommunications</u>	
5.3.1. Téléphone.	Installation complète dans gaines techniques en attente de raccordement par France Télécom.
5.3.2. Antennes TV et radio.	Système collectif permettant de se raccorder aux chaînes hertziennes.
<u>5.4. Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères</u>	Local containers. Robinet de puisage et siphon de sol. Murs et sol en carrelage grès émaillé 30X30; hauteur sur murs : 1.50 m. Carrelage résistant à la glissance et au gel.
<u>5.5. Ventilation mécanique des locaux</u>	Sans objet.
<u>5.6. Alimentation en eau</u>	
5.6.1. Comptages généraux.	Compteur d'eau général pour le bâtiment.
5.6.2. Colonnes montantes.	En acier galvanisé ou PVC pression

5.6.3. Branchements particuliers.	Piquages assurés depuis le sous-sol.
<u>5.7. Alimentation en gaz</u>	Suivant réglementation en vigueur
<u>5.8. Alimentation en électricité</u>	Dans la gaine technique.
5.8.1. Comptages des services généraux.	Suivant réglementation en vigueur.
5.8.2. Colonnes montantes.	Alimentation des logements par canalisations sous gaines encastrées jusqu'au disjoncteur situé dans chaque logement (tableau agréé par EDF).
5.8.3. Branchement et comptages particuliers	Comptage électronique dans les tableaux électriques des logements avec téléreport pour la relève des consommations depuis les parties communes.

## 6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

<u>6.1. Voirie et parkings.</u>	
6.1.1. Voirie d'accès.	Sans objet.
6.1.2. Trottoirs	Sans objet.
6.1.3. Parkings visiteurs	Sans objet.
<u>6.2. Circulation des piétons</u>	
6.2.1. Chemins d'accès aux entrées.	Chemins piétonnier en béton désactivé. Poubelle pour papier
<u>6.3. Espaces verts</u>	
6.3.1. Plantations d'arbres, arbustes, fleurs.	Arbustes et haies hauteur minimum 100/120cm. Arbres de hautes tige hauteur minimum 250cm
6.3.2. Engazonnement.	Espaces verts communs engazonnés agrémentés de massifs de plantes ou d'arbustes variés.
6.3.3. Arrosage.	Arrosage intégré pour les massifs et arbustes et goutte à goutte pour les haies.
6.3.4. Bassins décoratifs.	Sans objet.
6.3.5. Chemins de promenade.	Sans objet.
<u>6.4. Aire de jeux et équipements sportifs</u>	Sans objet.
<u>6.5. Eclairage extérieur</u>	
6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble.	Plaque d'entrée de la résidence et signalétique adaptée (locaux poubelle, technique, vélos, entretien, escalier, niveaux, numérotation des logements, circulation).
6.5.2. Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres.	Eclairage des accès commandé par cellule photo électrique.
<u>6.6. Clôtures</u>	
6.6.1. Sur rue.	Résidence entièrement clôturée avec 3 portails d'entrée au parking collectif au RDC et R-1.
6.6.2. Avec les propriétés voisines.	Idem 6.6.1

<u>6.7. Réseaux divers</u>	
6.7.1. Eau.	Bâtiment relié au réseau de distribution S.E.M.
6.7.2. Gaz.	Suivant exigences GRDF
6.7.3. Electricité (poste de transformation intégré).	Desserte du bâtiment en énergie électrique depuis le poste de transformation EDF.
6.7.4. Postes d'incendie, extincteurs.	Consignes de sécurité, plans d'évacuation. Bacs à sable et extincteurs dans les sous-sols.
6.7.5. Egouts.	Evacuation des eaux usées et vannes dans le réseau public.
6.7.6. Epuration des eaux.	Sans objet.
6.7.7. Télécommunication.	Raccordement du bâtiment au réseau téléphonique de France Télécom.
6.7.8. Drainage du terrain. Evacuation des eaux de pluie	Rejet des eaux de pluie dans le réseau public.

## 7. CLAUSES DIVERSES

7.1. La SARL se réserve le droit, à tout moment sur demande du Maître d'œuvre, de remplacer les matériaux décrits ci-dessus par des équivalents, dans des cas de force majeure tels que défaillance des fournisseurs, cessation de fabrication, délais non-compatibles avec l'avancement du chantier.

7.2. Ces modifications dont la nécessité n'apparaît souvent qu'en cours de travaux, n'altèrent en aucun cas la qualité des prestations. Elles seront réalisées dans l'intérêt des acquéreurs. Ces derniers s'engagent à les accepter sans réserve.

7.3. Le positionnement, le nombre ainsi que la dimension des gaines techniques ne sont pas contractuels. Ceux-ci sont susceptibles de varier en fonction des impératifs techniques d'exécution. Il en est de même pour le positionnement, sens d'écoulement et d'évacuation des éviers de cuisine, baignoires, lavabos, douches et cuvettes de wc.

7.4. Les teintes des peintures et des matériaux des parties communes, des façades, la décoration des parties communes en général, l'aménagement des abords, des extérieurs et le choix des plantations, seront déterminés par le Maître d'œuvre, après accord du Maître d'ouvrage.

7.5. Les travaux faisant l'objet de la présente notice descriptive sont contrôlés par un bureau de contrôle agréé.

Date :

Signature(s) :